

Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche
Service de l'Aménagement de la Faune
District des Trois-Rivières

RAPPORT ANNUEL

1974

par: François Guibert, biologiste
Chef du district des Trois-Rivières

avril 1975

AVANT-PROPOS

Au terme d'une année d'opération il devient nécessaire de s'arrêter pour établir le bilan afin de préparer l'année qui s'en vient.

Un district d'aménagement de la faune doit opérer sur 3 fronts principaux qui sont: l'évaluation de l'habitat aquatique et terrestre, une connaissance approfondie des densités, localisation et structure des populations animales. Deuxièmement, une certaine part des travaux doit consister en recherches afin de mieux comprendre les données d'évaluation de l'habitat et des populations animales. Troisièmement, nous arrivons à la phase aménagement des ressources fauniques qui s'illustre par lesensemencements, les récupérations de plans d'eau, ainsi que les coupes forestières sylvicoles.

Ces 3 options ont avancé à grands pas cette année, mais il reste encore des points négligés par l'absence de moyens adéquats.

Une carence apparaît évidente en ce qui regarde nos connaissances sur le fleuve Saint-Laurent et le lac Saint-Pierre où s'exercent de très fortes exploitations fauniques. Nous pensons à la pêche commerciale qui prélève actuellement près d'un million de livres de poisson chaque année. La pêche sportive est aussi des plus intense l'hiver comme l'été dans les centres de Pierreville, Baieville, Nicolet et Bécancour, pour nommer que les principaux. Les premiers recensements d'hiver indiquent la présence de plusieurs centaines de groupes de pêcheurs sur la glace surtout sur la rive Sud du fleuve, vis-à-vis les centres précités; ils capturent en très forte

majorité de la lotte et de la perchaude qui semble actuellement en perte de vitesse. L'influence de la Centrale Nucléaire de Bécancour sur la sauvagine et le poisson mériterait d'être beaucoup mieux connue. Des études devraient être entreprises sur la sauvagine, ainsi que sur le trappage du rat-musqué. Plusieurs affluents du fleuve devraient être étudiés, du moins à leur embouchure, pour les frayères et la qualité de leurs eaux et l'importance de leur débit et ses fluctuations saisonnières.

La Réserve de la Haute-Mauricie devrait être considérée comme une première expérience de chasse à quota pour l'orignal. Présentement, nous manquons de données d'inventaire aérien et de potentiel de soutien pour l'orignal dans ce territoire de 6,000 milles carrés qui accueille plus de 1,000 chasseurs choisis par tirage électronique en plus d'un nombre peut-être 2 fois plus considérable de chasseurs à l'intérieur des territoires sous-bail. La rétrocession des droits de coupes forestières fera d'ici peu revenir ce territoire à la Couronne. Nous avons en main des données précises sur la chasse dans cette enclave depuis les 10 dernières années.

Actuellement, les lacs et cours d'eau publics sont négligés en faveur des Parcs Mastigouche et Saint-Maurice qui sont extrêmement convoités, surtout pour la pêche. Le bureau de réservations refuse jusqu'à plusieurs milliers de demandes par jour pour le Parc Mastigouche seulement. Nous devons donc y concentrer nos efforts pour encore quelques années afin d'augmenter si possible, son potentiel et de l'exploiter à son optimum.

Une étude de l'orignal par biotéléométrie a été entreprise par l'Université du Québec à Montréal dans un secteur du Parc Mastigouche. Notre coopération a contribué au succès de ce projet mais toutefois, il serait très profitable que notre Service s'engage plus à fond dans cette étude très utile et valable. Nous avons trop peu de connaissances sur l'orignal dans la forêt laurentienne mixte qui caractérise une très forte proportion du secteur fréquenté par les chasseurs d'orignal du Québec. Une foule de points importants pourraient être éclaircis concernant l'orientation des coupes de bois, l'influence des motoneiges, et en général, le comportement de cet ongulé très important pour le chasseur Québécois.

Les pages qui suivent indiqueront les progrès réalisés dans les secteurs que nous avons pu toucher au cours des dernières saisons, ainsi que certaines prévisions sur l'année qui s'annonce.

TABLE DES MATIERES

Avant-propos	1
Organisation	iv
Liste du personnel	v
1. Faune aquatique	
1.0 Résumé	1
1.1 Diagnoses écologiques	1
1.10 Diagnoses écologiques des lacs, été 1974	1
1.11 Vérification des plans d'eauensemencés avec des truites marquées	2
1.12 Diagnose écologique de la rivière du Loup	3
1.13 Tests physico-chimiques, hiver 1974	3
1.2 Exploitation et recensement	4
1.20 Recensement de pêche au poulamon à Ste-Arme- de-la-Pérade, saison 1974	4
1.21 Rapport de la saison de pêche 1974 pour le Parc Mastigouche	6
1.22 Rapport de la saison de pêche 1974 pour le Parc St-Maurice	7
1.23 Résultats obtenus lors d'un ensemencement de soutien	8
1.24 Rapport sur le potentiel récréatif des clubs privés sur le territoire du Parc St-Maurice	9
1.3 Aménagement	10
1.30 Vérification de barrages	10
1.31 Vérification de projets de drainage	10
1.32 Ensemencements 1974	11

1.33	Rapport de l'empoisonnement des lacs Petit Pimbina, Pomme, Vaseux, Cougouar et Jouet	12
1.4	Recherches et divers travaux en faune aquatique	12
1.40	Travaux sur les frayères	12
1.41	Etude de la truite grise	13
1.42	Préparation des cartes bathymétriques pour les lacs du district	14
1.43	Pêche expérimentale au verveux sur la rivière Batiscan	15
1.44	Prélèvement d'échantillons de fond dans les rivières Ste-Anne et Batiscan	16
1.45	Etude sur la ouananiche	17
2.	Faune terrestre	
2.0	Résumé	18
2.1	Habitat	19
2.10	Collaboration avec l'Université du Québec à Montréal à une étude de l'original et de son habitat par radio-téléométrie	19
2.11	Vérification de circuits de motoneiges dans les parcs	20
2.12	Inventaire des différents circuits de motoneiges dans les Parcs St-Maurice et Mastigouche..	21
2.13	Dénombrement du nombre de tiges disponibles pour l'original, ravage du lac Otter	22
2.14	Evaluation de l'importance des ravages de Cerf de Virginie en boisé privé dans le district des Trois-Rivières	23
2.2	Recensement	24
2.20	Inventaire aérien des ongulés en Mauricie	24
2.21	Dénombrement des mâles tambourinants chez la gélinotte huppée dans les Parcs St-Maurice et Mastigouche	26

2.22	Potentiel des clubs privés du Parc St-Maurice ...	27
2.3	Exploitation - Enregistrement	28
2.30	Division des territoires de chasse à l'orignal dans les Parcs Mastigouche et St-Maurice	28
2.31	Organisation du système de contrôle régional de la fiche du gros gibier	29
2.32	Opération des stations d'enregistrement de l'orignal dans le district des Trois-Rivières ...	30
2.33	Chasse contrôlée à l'orignal, Parc Mastigouche ..	31
2.34	Chasse contrôlée à l'orignal, Parc St-Maurice ...	32
2.35	Chasse semi-contrôlée à l'orignal dans la Réserve de la Haute-Mauricie	33
2.36	Chasse au petit gibier dans les Parcs St- Maurice et Mastigouche	34
2.37	Résultats de la chasse à l'orignal dans la zone H	35
2.4	Prédation	36
2.40	Contrôle de l'ours	36
2.41	Contrôle des prédateurs des animaux de la ferme	37
2.5	Recherche	38
2.50	Etude de la population de lièvre d'Amérique, Parc St-Maurice	38
2.51	Adaptation pour le Québec d'une méthode de détermination d'âge chez <u>Lepus americanus</u>	39
2.52	Projet d'inventaire et de dynamique de la population de castor dans le Parc Mastigouche ...	40

3. Travaux d'intérêt général

3.1	Présentation au 42e Congrès de l'A.C.F.A.S.	42
3.10	Evaluation des variations de densité annuelles de la gélinotte huppée (<u>Bonasa umbellus</u>)	42
3.11	Le régime alimentaire du coyote (<u>Canis latrans</u>) dans le Sud de la Mauricie	43
3.12	Introduction de saumons Kokanee (<u>Oncorhynchus nerka</u>) dans le lac Normand (Parc St-Maurice)	44
3.2	Herbier de la matière ligneuse	45
3.3	Herbier 1974	45
Annexe I:	Liste des lacs inspectés été 1974	47
Annexe II:	Liste des lacs inspectés hiver 1974	48
Annexe III:	Feuillets de renseignements	49
Annexe IV:	Liste des ensemencements 1974	58

ORGANISATION

Les travaux mentionnés au présent rapport sont l'oeuvre de toute l'équipe formée des biologistes, des techniciens de la faune ainsi que du personnel cléricale. Tous ont participé activement aux réalisations en aménagement, en recherche ainsi qu'aux inventaires diversifiés qui sont notre lot normal. Il nous fait plaisir de les remercier.

Les responsabilités sont réparties entre les professionnels qui forment des équipes selon les projets à réaliser. Ainsi, Michel Lafleur, biologiste est surtout spécialisé en faune aquatique et est responsable de la plupart des travaux de ce type dans le district et le Parc Mastigouche. Jean Vallée, biologiste, spécialisé en faune terrestre est responsable de la majorité des travaux d'aménagement et de recherche dans ce domaine pour les mêmes secteurs. Jean-Paul Blais et Pierre Lefebvre biologistes occasionnels se sont penchés sur les travaux en faune aquatique et terrestre dans le Parc Saint-Maurice de plus, ils ont été responsables des travaux de prédation sur la faune et les animaux de ferme. Les travaux spéciaux tels que les pêches expérimentales, la sauvagine et l'étude des frayères étaient de leur ressort.

Cette organisation qui tient compte des spécialisations de chacun et qui nous permet de couvrir tout le territoire est adéquate et sera continuée pour la prochaine année pour qu'elle soit aussi productive.

PERSONNEL

<u>Noms</u>	<u>Fonction</u>
Beaupré, Lucien	Technicien principal
Blais, Jean-Paul	Biologiste occasionnel
Blais, Richard	Etudiant stagiaire
Champoux, Suzanne	Etudiante d'été
Charest, René	Etudiant d'été
Cloutier, Marcel	Etudiant stagiaire
Desruisseaux, René	Etudiant stagiaire
Diamond, Alain	Trappeur occasionnel
Diamond, Germain	Technicien
Fortier, Valère	Trappeur occasionnel
Garceau, Côme	Technicien
Guérette, Laurier	Technicien
Guibert, François	Biologiste, chef de district
Lafleur, Michel	Biologiste
Lamarre, Léon	Technicien
Lambert, Claude	Etudiant d'été
Lavoie, Lorenzo	Agent de bureau
Lefebvre, Pierre	Biologiste occasionnel
Painchaud, Carole	Secrétaire
Parent, Normand	Etudiant d'été
Pelletier, Alain	Etudiant stagiaire

Noms

Poitras, Claude

Rousseau, Pierre

St-Aubin, Elphège

Vallée, Jean

Fonction

Technicien

Etudiant stagiaire

Technicien

Biologiste

FAUNE AQUATIQUE

1. Faune aquatique

1.0 Résumé

Les activités en faune aquatique ont été orientées principalement vers les diagnostics écologiques d'été, les tests physico-chimiques d'hiver, les ensemencements et le contrôle de l'exploitation sur les parcs du district.

Le recensement de pêche au poulamon fut continué afin de mieux informer le public et d'augmenter nos connaissances sur cette espèce.

Les projets ont constitué en l'empoisonnement de 5 lacs du Parc Mastigouche, à l'ensemencement avec des truites marquées, à l'échantillonnage des rivières à poulamon et à des recherches sur la truite grise et la ouananiche.

1.1 Diagnoses écologiques

1.10 Diagnoses écologiques des lacs, été 1974

Au cours de l'été 1974, nous avons effectué la diagnose écologique de 36 lacs et 1 rivière répartis comme suit:

16 lacs du Parc Saint-Maurice

14 lacs du Parc Mastigouche

6 lacs publics

1 rivière publique

Pour toutes ces diagnoses, nous nous sommes servis intégralement des formules du Service de l'Aménagement de la Faune du Québec.

Grâce aux renseignements obtenus, nous pouvons formuler des recommandations relativement aux aménagements à effectuer sur ces lacs.

On trouvera en annexe I, la liste des lacs inspectés.

1.11 Vérification des plans d'eauensemencés avec des truites marquées

En novembre 1973, nous avons ensemencé 2,200 truites mouchetées âgées de 1 an et plus dans 3 lacs du district.

En 1974, nous avons pêché 1 lac au filet et à la ligne et nous avons noté les recaptures de truites par les pêcheurs sur les 2 autres lacs.

Sur le lac pêché au filet et à la ligne, 153 truites marquées sur 200 truites ensemencées furent recapturées.

Sur les lacs pêchés par le public, nous avons dénombré 282 truites marquées sur 1,500 ensemencées sur un des lacs et 25 truites marquées sur 500 ensemencées sur l'autre. Dans le dernier cas la pression de pêche ne fut pas assez forte d'où la faible recapture.

Au printemps 1974, nous avons ensemencé 750 truites mouchetées marquées de 1 an et plus dans 3 lacs du Parc Mastigouche. Un seul de ces lacs fut pêché par le public et nous n'avons pas pu dénombrer les recaptures.

En 1975, nous continuerons notre programme de marquage en utilisant le tatouage à froid si possible et en tentant de maximiser l'effort de pêche sur les lacs ensemencés afin d'obtenir une récolte normale.

1.12 Diagnose écologique de la Rivière du Loup

Les rivières de notre district renferment un potentiel ichthyologique élevé. Cependant, faute de connaissances des espèces présentes et des accès publics, elles ne sont que faiblement pêchées par les riverains.

En vue de revaloriser la pêche de rivière auprès du grand public, nous avons commencé un inventaire ichthyologique des principales rivières du district.

En 1974, une portion de la rivière du Loup fut étudiée. Nous avons établi 8 stations sur une portion de 7 milles de rivière en amont de Saint-Alexis-des-Monts.

A date, nous avons identifié 7 espèces réparties dans 6 familles. Nous comptons achever cet inventaire en 1975.

Réf.: Dossier Rivière du Loup

1.13 Tests physico-chimiques, hiver 1974

Tous les hivers, nous nous proposons d'inspecter quelques lacs à cause d'un ensemencement futur, de l'observation d'une faible population

due à un winterkill partiel, ou de la probabilité d'un winterkill total.

Les principaux tests que nous effectuons sont l'oxygène dissous dans l'eau, le pH, la conductivité et la température de l'eau.

Par expérience, nous tentons de faire plus d'une station par lac en général.

Au cours de l'hiver 1974, nous avons analysé l'eau de 16 lacs du Parc Mastigouche, de 13 lacs du Parc Saint-Maurice et de 4 lacs publics. De ces lacs, nous en avons visité 9 à plusieurs reprises.

Sur les 33 lacs visités il nous est apparu que 5 lacs subissaient un winterkill total et que 5 lacs subissaient un winterkill partiel soit un winterkill dans une partie bien définie du lac.

On trouvera la liste des lacs inspectés en annexe II.

Réf.: Dossier des lacs en annexe

1.2 Exploitation et recensement

1.20 Recensement de pêche au poulamon à Ste-Anne-de-la-Pérade, saison 1974

La pêche aux poulamons attire chaque année de nombreux visiteurs venant de tous les coins de la Province. Le village de Ste-Anne-de-la-Pérade est sans doute le plus important centre de pêche aux poulamons de la Province.

Durant cette période, un technicien de la faune recueille les données nécessaires à la compilation des statistiques. Il doit aussi peser et mesurer une certaine quantité de poulamons et prélever les otolithes afin d'étudier le sexe-ratio et l'âge-ratio de la population.

Aucune donnée ne fut recueillie pour Batiscan, Ste-Geneviève-de-Batiscan et Ste-Angèle-de-Laval car la pêche fut nulle à ces endroits.

A Ste-Anne-de-la-Pérade, un total de 3,923 pêcheurs dans 892 cabanes furent visités. Le succès de pêche moyen pour toute la saison a été de 41.9 poulamons par heure de pêche par cabane, ce qui est comparable à la saison 1973.

Par extrapolation, nous estimons que 74,000 pêcheurs ont capturé un peu plus de 3 millions de poulamons. La majorité des pêcheurs (55%) provenaient de Montréal.

L'importance économique de la pêche aux poulamons est estimée à 508,000 dollars en valeurs immobilières et \$1,045,800 dollars en chiffres d'affaires bruts.

Réf.: Lafleur, M.; Guibert, F. et Beaupré, L. 1974. La pêche aux poulamons à Ste-Anne-de-la-Pérade, saison 1974. Service de l'Aménagement de la Faune, Shawinigan, 8 pages et 3 annexes (dactylographié)

1.21 Rapport de la saison de pêche 1974 pour le Parc Mastigouche

Le Parc Mastigouche s'étend sur 700 milles carrés de territoire et comprend environ 600 lacs. Le potentiel du parc est d'environ 55,000 jours - hommes de pêche.

En 1974, nous avons 207 lacs et 3 rivières ouverts au public, ce qui équivaut à 20,858 acres d'eaux sportives soit 75% de la superficie des eaux sportives du parc.

Nous avons enregistré 31,470 pêcheurs. De ce nombre 30,131 pêchaient la truite mouchetée, 538 pêchaient la truite grise, 450 pêchaient la truite arc-en-ciel et 351 pêchaient la ouananiche.

Les prises enregistrées totalisent 132,332 poissons soit 131,652 truites mouchetées, 521 ouananiches, 100 truites arc-en-ciel et 59 truites grises.

Le succès de pêche de ces 4 espèces était respectivement de 0.73, 0.15, 0.04 et 0.02 poisson par heure - homme.

Le nombre de pêcheurs, le nombre de captures et le succès de pêche furent supérieurs à l'an passé. Ceci est dû à une meilleure exploitation des lacs en dirigeant mieux la pression de pêche.

Réf.: Lafleur M., Poitras, C., et Guibert F. 1974. Rapport de la saison de pêche 1974, Parc Mastigouche, 20 pages (dactylographié)

1.22 Rapport de la saison de pêche 1974, Parc St-Maurice

Le Parc Saint-Maurice couvre un territoire d'environ 600 milles carrés. Trois cent trente-six (336) lacs sont compris dans ce territoire.

En 1974, nous avons 87 lacs ouverts au public soit 34% de la superficie totale en eau du parc.

Nous avons enregistré 6,499 pêcheurs soit 5,206 pêcheurs de truite mouchetée, 1,168 pêcheurs de truite grise, 80 pêcheurs de ouananiche, 37 pêcheurs de grand brochet et 8 pêcheurs de truite arc-en-ciel.

Les captures de ces pêcheurs s'échelonnaient comme suit: 19,839 truites mouchetées, 1,183 truites grises, 71 ouananiches, 24 grands brochets et 8 truites arc-en-ciel. Le succès de pêche de ces 5 espèces était respectivement de 0.68, 0.20, 0.11, 0.14 et 0.13.

Dans l'ensemble la pêche fut moins bonne cette année comparé à 1973. Ceci est explicable par l'ouverture tardive du parc à cause de la crue des eaux au printemps qui empêchait la traversée de la rivière Saint-Maurice.

Réf.: Lefebvre, P. et Guibert, F. 1974. Rapport de la saison de pêche 1974, Parc Saint-Maurice, 7 pages (dactylographié)

1.23 Résultats obtenus lors d'un ensemencement de soutien

Les ensemencements de soutien constituent plus de 90% des ensemencements effectués actuellement. Les questions qui se posent avant de prendre cette décision sont: quelle taille, quelle quantité et quel lot (domestique ou indigène). A ceci s'ajoute l'utilité de la pêche différée mais quel sera le taux de survie et le succès de pêche.

Nous avons remarqué que le taux de recapture des poissons ensemencés était faible. Le taux de recapture des truites de lignée domestique est pratiquement nul après l'âge de 2 ans et plus. Il est donc superflu de parler de succès de pêche à long terme en ce qui concerne les ensemencements de lignée domestique pour la truite mouchetée.

En ce qui concerne le coût par poisson capturé, nous considérons que le coût d'une truite capturée qui a été ensemencée à l'âge de 1 an et plus est 5 fois plus élevé que le coût de capture d'une truite ensemencée à l'état de fretin d'automne.

Il est donc à considérer de capturer le maximum de poissons aussitôt que possible dans un lac soumis à un ensemencement de soutien.

Réf.: Lafleur, M. 1974. Résultats obtenus lors d'un ensemencement de soutien présenté à l'atelier de la faune aquatique tenu à Shawinigan les 19 et 20 mars, 17 pages, (dactylographié)

1.24 Rapport sur le potentiel récréatif des clubs privés sur le territoire du Parc St-Maurice

Le Parc St-Maurice comprend 336 lacs ayant une superficie totale de 24,740 acres. Actuellement nous n'exploitons que 119 lacs (0,980 acres) pour un potentiel d'environ 17,000 jours - hommes.

Le Parc St-Maurice dans l'ensemble de son territoire comprend 40 clubs privés. Un total de 217 lacs et 5 rivières sont donc sous-bail. Ceci représente un potentiel de 26,269 jours - hommes non exploités.

Le Parc Saint-Maurice est utilisé à seulement 30 - 32% du potentiel total du parc mais la partie exploitée est utilisée à 76 - 82%.

Les lacs exploités actuellement sont exploités à leur maximum et plusieurs ne comptent que sur des ensemencements répétés pour se maintenir.

Il faudrait donc rendre accessible au grand public le territoire non-exploité en résiliant les baux des clubs privés.

Réf.: Lafleur, M., Guibert, F. et Poitras, C.; 1974. Rapport sur le potentiel récréatif des clubs privés sur le territoire du Parc Saint-Maurice, 19 pages (dactylographié)

1.3 Aménagement

1.30 Vérification de barrages

En 1974, nous avons eu à nous prononcer sur 2 barrages dans le Parc Mastigouche et une passe migratoire sur un ruisseau public. Dans le dernier cas nous n'avons pas cru nécessaire de faire ériger une passe migratoire.

En ce qui concerne les barrages, il s'agissait de rénover des barrages déjà existants. La rénovation fut demandée et de plus, sur un des barrages, nous avons soumis l'idée d'intégrer une passe migratoire au barrage. Les 2 barrages en question font partie du bassin de drainage du lac au Sorcier d'où la possibilité de migration de la ouananiche.

Réf.: Dossier Barrage

1.31 Vérification de projets de drainage

Au cours de l'année, des projets visant à modifier le lit de cours d'eau afin d'améliorer l'égouttement des terres avoisinantes nous furent soumis par le Ministère de l'Agriculture et de la Colonisation.

Ces projets au nombre de 24 visaient le creusage et le redressement du cours d'eau. Dans la plupart des cas un technicien fut envoyé pour évaluer l'impact des drainages sur la faune aquatique.

Dans tous les cas, le Service de l'Aménagement de la Faune n'a vu aucune objection sérieuse à ces projets car la majorité de ces cours d'eau représentaient peu d'attrait récréatifs tant du point de vue touristique que familiale.

Réf.: Dossier Drainage

1.32 Ensemencements 1974

L'ensemencement est l'outil d'aménagement que nous utilisons pour améliorer le potentiel ichtyologique des plans d'eau.

En 1974, nous avons aidé à la reproduction dans 3 lacs publics, dans 45 lacs du Parc Mastigouche et dans 31 lacs du Parc Saint-Maurice.

Les lacs de catégorie I et II furent peu nombreux en 1974 car le manque de personnel nous empêche de recueillir des données scientifiques régulièrement.

Pour les ensemencements comportant des portages, nous nous servons de plus en plus du véhicule tout-terrain ce qui nous permet d'utiliser moins de personnel, ainsi que de l'avion pour les lacs les plus inaccessibles.

De plus, la planification des cédules de voyage aide beaucoup dans l'utilisation du personnel et du temps disponible sur le terrain.

Réf.: Voir liste des ensemencements 1974, annexe IV

1.33 Rapport de l'empoisonnement des lacs Petit Pimbina,
Pomme, Vaseux, Cougouar et Jouet

En 1974, nous avons expérimenté le Fintrol pour la première fois. L'avantage marqué que nous avons trouvé fut le petit volume à manipuler. Ainsi nous avons empoisonné 2,400 acres - pieds d'eau avec 191 chopines (U.S.) de Fintrol à un taux d'environ 3 parties par milliard. Ce taux fut établi par un bioessai fait sur le terrain consistant à empoisonner 20 gallons d'eau dans un sac de plastique et y déposer quelques poissons. Si tous les poissons meurent en dedans de 24 heures, la dose est considérée comme létale. La dose létale minimum que nous avons déterminée par ce moyen fut de 3 parties par milliard.

L'empoisonnement a coûté 23 jours - hommes en temps. Le coût total de cet empoisonnement fut de 4,800 dollars incluant le prix du poison, le temps des hommes et les frais de subsistance ce qui revient à 2 dollars de l'acre - pied.

Un empoisonnement à la roténone en 1973 nous avait coûté un peu plus de 3 dollars par acre - pied.

1.4 Recherches et divers travaux en faune aquatique

1.40 Travaux sur les frayères

La date approximative de la fraye d'une espèce est de première importance lors de la mise sur pied de zonage, de règlements de pêche et pour la compréhension et l'aménagement de cette espèce.

En 1974, nous avons tenté de déterminer la fraye du brochet dans la région de La Tuque et nous avons frayé des truites à gorge coupée au lac Albert dans le Parc Saint-Maurice.

Pour ce qui est du brochet, sur 5 brochets capturés du 13 au 17 mai, 3 étaient sur le point de frayer.

En ce qui concerne la truite à gorge coupée, la capture des géniteurs s'est effectuée du 13 au 24 mai et la température de l'eau était de 6 C⁰. La capture de 4 femelles et de 2 mâles a permis de recueillir 7,000 oeufs dont 5,000 étaient viables au retour à la pisciculture.

Nous avons aussi visité les frayères de ouananiche du lac au Sorcier du 22 au 25 octobre mais aucun spécimen ni aucune activité de fraye ne fut observée.

Réf.: Dossiers: Rivière St-Maurice

Truite à gorge coupée

Lac au Sorcier (Parc Mastigouche)

1.41 Etude de la truite grise

Pour faire suite aux discussions lors de l'atelier sur les normes d'exploitation de certains parcs et réserves, tenu à Shawinigan les 19 et 20 mars 1974, il fut décidé d'effectuer en premier lieu le prélèvement de données physico-chimiques des lacs à truite grise désignés lors de cet atelier.

En ce qui nous concerne, les lacs désignés étaient:

Les lacs Normand et Beauce sur le Parc Saint-Maurice
et le lac Saint-Bernard sur le Parc Mastigouche

Les prélèvements sur le terrain devaient se faire entre le 15 et le 20 juillet 1974. Cette période de prélèvements était la même dans l'ensemble de la Province.

Les échantillons furent prélevés le 16 juillet pour le lac Saint-Bernard et le 17 juillet pour les lacs Normand et Beauce. L'analyse des échantillons fut faite par le laboratoire de l'Association Industrielle Mauricienne.

La prochaine phase dans l'étude de la truite grise sera probablement une étude de la dynamique des populations des lacs désignés.

Réf.: Dossier des lacs désignés

1.42 Préparation des cartes bathymétriques pour les lacs du district

La carte bathymétrique d'un lac est un outil très important tant pour le pêcheur que pour l'aménagiste. C'est pourquoi une facette très importante de la diagnose est la bathymétrie pour pouvoir tracer ensuite la carte bathymétrique.

En 1974, nous avons sondé 16 lacs du Parc Saint-Maurice, 12 lacs du Parc Mastigouche et 5 lacs publics. Ceci porte à 163 lacs, le nombre de lacs dont nous avons la bathymétrie. De ces 130 lacs, seulement 67 cartes ont été imprimées.

Les cartes disponibles au public se répartissent comme suit:

43 lacs du Parc Saint-Maurice.

19 lacs du Parc Mastigouche

5 lacs publics

Ces cartes bathymétriques sont distribuées au public surtout via les centres d'accueil et de réservations de nos 2 parcs et notre bureau à Shawinigan.

1.43 Pêche expérimentale au verveux sur la rivière Batiscan

En 1974, la saison de pêche fut désastreuse pour les pourvoyeurs de la rivière Batiscan. En effet très peu de poissons furent capturés par les pêcheurs sportifs.

Vers la fin du mois de janvier 1974 quelques pourvoyeurs nous demandèrent de vérifier, avec l'aide de verveux de pêche commerciale au poulamon, pour savoir s'il y avait des poulamons dans l'embouchure de la rivière.

En 4 jours de pêche, nous avons capturé 146 poulamons qui étaient prêts à frayer. Cette quantité est minime car nous aurions dû en capturer plusieurs milliers si la situation avait été normale. Tous les poissons capturés semblaient être en excellente état.

Nous croyons que la non remontée des poulamons dans la rivière Batiscan serait due à la pollution de la rivière par des détritiques de graisse dissimulés partout dans la rivière.

Réf.: Dossier poulamon 1974

1.44 Prélèvement d'échantillons de fond dans les rivières Ste-Anne et Batiscan

Afin de mieux connaître la biologie du poulamon, nous avons procédé au dragage du fond des rivières Ste-Anne et Batiscan vers la fin de l'hiver 1974. Les endroits échantillonnés étaient choisis au hasard et le but du travail consistait à tenter de découvrir les lits de fraye.

Un total de 86 échantillons furent pris dans les 2 rivières du 11 au 22 mars soit 48 échantillons dans la rivière Ste-Anne et 38 échantillons dans la rivière Batiscan.

Un total de 5 oeufs et 1 alevin furent dénombrés dans les échantillons provenant de la rivière Ste-Anne et 21 oeufs de ceux provenant de la rivière Batiscan. L'alevin découvert était vésiculé et la date de capture était le 11 mars.

La faible quantité d'oeufs dénombrés est due en partie à la date tardive d'échantillonnage mais surtout à notre équipement peu adéquat qui ne semble pas à la hauteur pour de tels prélèvements.

Il faudra continuer ce travail mais à l'avenir nous tenterons de nous servir d'équipement mieux adapté.

Réf.: Dossier Poulamon 1974

1.45 Etude sur la ouananiche

Afin d'étudier l'alimentation de la ouananiche du lac au Sorcier (Parc Mastigouche) nous avons effectué une cueillette d'estomacs de ouananiches capturées par les pêcheurs.

La procédure était la suivante. A son entrée dans le parc, le pêcheur était informé de l'étude en cours par un étudiant du Service de l'Aménagement de la Faune. On remettait au pêcheur 2 sacs de plastique et du formol 10% et le pêcheur était prié de remettre les sacs avec les estomacs à la sortie. En tout, 30 estomacs de ouananiche furent recueillis. La cueillette fut effectuée au cours du mois de juillet.

Les pêcheurs ont très bien collaboré à cette expérience et nous ferons encore appel à leur collaboration pour accroître le nombre d'échantillons l'an prochain.

Réf.: Dossier Lac au Sorcier (Parc Mastigouche)

PLATE TERRESTRE

2. Faune terrestre

2.0 Résumé

La majorité des travaux qui ont été exécutés cette année en faune terrestre, ont surtout été orientés en fonction de l'exploitation des différentes espèces dites sportives (orignal, perdrix, lièvre) ainsi que dans l'étude et la conservation de l'habitat. En effet, les chasses contrôlées, petit et gros gibier, à l'intérieur des parcs ainsi que l'opération d'une station d'enregistrement pour le district des Trois-Rivières ont occupé une bonne partie de notre temps.

Des travaux de recensement, déjà amorcés antérieurement, ont été poursuivis tels l'inventaire du Cerf de Virginie et les estimés de densité de population concernant la gélinotte huppée.

Des études plus précises concernant certaines espèces ont aussi été élaborées et sont ou seront terminées en 1975. Il s'agit, d'une part, de l'adaptation d'une méthode de détermination de l'âge, in vivo, pour le lièvre d'Amérique et d'autre part, un inventaire et une étude de la dynamique des populations de castor dans le Parc Mastigouche.

Terminons en soulignant que plusieurs heures ont été consacrées au contrôle des prédateurs des animaux de la ferme et que les résultats obtenus sont très satisfaisants. Car en plus d'exercer ces contrôles, nous avons conseillé plusieurs propriétaires sur les différentes mesures à prendre afin de protéger leurs animaux éliminant ainsi bon nombre de plaintes.

2.1 Habitat

2.10 Collaboration avec l'Université du Québec à Montréal à une étude de l'orignal et de son habitat par radio-téléométrie

Débuté à l'été 1973, ce projet connaît de réels succès que depuis l'automne 1974. En effet, les débuts furent très lents par suite des difficultés rencontrées dans la capture des orignaux. En utilisant de nouvelles approches et une drogue différente du M-99, il fut possible de marquer 2 bêtes durant l'été 1974. D'autre part, l'utilisation de l'hélicoptère à l'hiver 1974, nous a permis de marquer 3 autres bêtes.

Depuis quelques mois maintenant, les bêtes sont localisées à chaque semaine soit en utilisant l'avion ou la motoneige par voie terrestre. Les résultats obtenus sont très intéressants et fournissent déjà des informations nouvelles quant à l'utilisation de la forêt et aux déplacements de bêtes face à l'enneigement.

Au niveau du district, le rôle du Service de l'Aménagement de la Faune est d'assister de par son expérience, sa présence physique et ses connaissances du terrain, les dirigeants de ce projet et ce, dans la mesure où le travail normal du district n'est pas entravé.

Nous croyons que le présent projet constitue une étude intéressante et valable dans ce domaine et les résultats obtenus dernièrement sont très encourageants.

Réf.: Dossier Orignal - Télémétrie

2.11 Vérification de circuits de motoneiges dans les parcs

Il est important à notre avis de tenir compte des quartiers d'hiver de certains cervidés (Orignal - Chevreuil) lors de l'élaboration d'un projet de sentier de motoneiges. En effet, à plusieurs reprises nous avons été à même de juger de l'influence néfaste de ces machines sur le comportement des animaux dans leur aire hivernale.

En 1974, aucune consultation (en dehors des parcs) de la part d'organismes ayant trait de près ou de loin à l'élaboration de circuits pour motoneigistes ne nous est parvenue.

Le Service des Parcs nous a, pour sa part, soumis un certain nombre de projets de parcours. Dans chaque cas, un inventaire (terrestre ou aérien) a été effectué afin de déterminer la localisation des ravages dans le voisinage des trajets. S'il y a lieu, nous suggérons au Service des Parcs d'annuler certains parcours ou d'y effectuer certaines modifications.

Dans certains cas, nous suggérons des recommandations quant à la réalisation même des trajets lorsqu'il s'agit de créer de nouvelles ouvertures en forêt. Ces recommandations ont trait à la largeur de la piste, aux ruisseaux traversés, etc...

Réf.: Dossiers: - Sentiers de motoneiges Parc Mastigouche
- Sentiers de motoneiges Parc St-Maurice

2.12 Inventaire des différents circuits de motoneiges dans les Parcs St-Maurice et Mastigouche

Afin d'évaluer l'importance des circuits de motoneiges dans les parcs et d'estimer leur impact sur la végétation, la faune aquatique et terrestre; nous avons entrepris l'inventaire systématique de tous les circuits dans les Parcs St-Maurice et Mastigouche.

Même si les résultats ne sont pas complets nous avons quand même pu soulever certains problèmes majeurs relatifs à ces sentiers. D'une part, nous avons remarqué que les ouvertures que l'on cré en forêt pour certains circuits sont beaucoup trop importantes pour les besoins de la motoneige. D'autre part, on néglige souvent d'installer le matériel adéquat pour traverser certains ruisseaux. En effet, on se contente souvent d'abattre des arbres en travers d'un ruisseau pour parvenir à le traverser avec les motoneiges. A notre avis, cette pratique ne devrait pas être utilisée car elle modifie, lors de la fonte des neiges, l'écosystème de ces ruisseaux et peut être une entrave à la fraie de la truite l'automne suivant.

Une attention plus grande devrait être accordée à l'élaboration des circuits de motoneiges à l'intérieur des parcs de façon à éliminer le genre de problème que nous venons de soulever. .

2.13 Dénombrement du nombre de tiges disponibles pour l'original, ravage du lac Otter

Durant 2 étés (1971 - 1972), des aménagements de 4 ravages d'originaux ont été effectués au moyen de coupes sylvicoles dans le Parc St-Maurice. Dans le ravage du lac Otter, les travaux visaient surtout l'amélioration du couvert résineux et la disponibilité de la nourriture à proximité de ce couvert.

Afin d'évaluer l'impact de ces travaux sur la végétation nous avons effectué au printemps de 1972 un inventaire du couvert végétal et nous avons répété ces mêmes travaux au printemps de 1974.

Ayant appliqué la même méthode de travail et ayant utilisé le même schéma de base, nous croyons pouvoir affirmer qu'il y a à toute fin pratique, aucune différence significative dans le nombre de tiges à l'acre dénombré en 1972 et en 1974. En effet, la légère différence enregistrée serait d'avantage reliée à l'erreur standard de l'application de la méthode plutôt qu'à une modification de l'habitat.

Soulignons d'autre part, que de nombreux nouveaux semis ont été observés mais qu'ils n'ont pas été dénombrés puisqu'ils n'atteignaient pas 2 pieds de hauteur.

Réf.: Vallée, J. 1974. Dénombrement du nombre de tiges à l'acre dans l'aire hivernale du lac Otter, Parc St-Maurice. Rapport non publié, 10 pages.

2.14 Evaluation de l'importance des ravages de Cerf de Virginie en boisé privé dans le district des Trois-Rivières

Lors des inventaires aériens effectués aux hivers de 1973 et de 1974, 3,100 milles carrés furent inventoriés recouvrant ainsi 32 localités comprises dans le district des Trois-Rivières. Un total de 66 ravages de chevreuil, de plus ou moins grande importance, furent localisés.

Bien que ces inventaires ne recouvrent qu'une portion du district des Trois-Rivières, il appert d'après les résultats obtenus, que les plus grandes concentrations de ce cervidé se localisent dans la portion Sud du district, c'est-à-dire, dans la région la plus agricole.

Dans un but de planification des aménagements futurs, nous avons entrepris à l'automne de 1974, d'évaluer l'importance de ces quartiers d'hiver en boisé privé. A partir des cartes de "Tenure des terres" du Ministère des Terres et Forêts, nous avons pu établir que 66% de la superficie couverte par les ravages occupait des boisés de ferme.

Dans un deuxième temps, un dossier complet, pour chacun de ces ravages, fut élaboré comprenant la liste des propriétaires et l'importance du ravage sur leur terrain. Nous désirons, à l'hiver 1975, inventorier par voie terrestre les plus importants de ces ravages afin de compléter les dossiers par des informations relatives à la densité des animaux, à la qualité de l'habitat ainsi qu'aux recommandations d'aménagements qui devraient y être effectués.

Lorsque ces informations seront complètes, nous désirons agir par l'intermédiaire du "Regroupement des boisés privés" du Ministère des Terres et Forêts pour sensibiliser les propriétaires impliqués et diffuser l'information et les recommandations nécessaires.

Réf.: Dossiers Ravages de Cerf de Virginie

2.2 Recensement

2.20 Inventaire aérien des ongulés en Mauricie

Pour poursuivre les travaux entrepris en 1973 en Mauricie, la seconde étape du projet de localisation des aires d'hivernement du cerf de Virginie a été effectuée en 1974. Nombreux sont les commentaires suscités par la fermeture de la chasse à cette espèce et nous nous devons d'avoir des chiffres pour justifier cette prohibition. Ce travail permet de plus de localiser les nombreux ravages d'orignaux complétant ainsi les données déjà acquises sur ce cervidé.

Travaillant selon les normes d'inventaire aérien nous avons parcouru 2,900 kilomètres (1,800 milles) de virées couvrant la partie Est de la rivière St-Maurice de Grandes Piles au village de La Croche et une section couvrant la partie Ouest du Parc St-Maurice. Un total de 46 heures de vol furent effectuées entre le 17 janvier au 3 avril 1974.

Un total de 48 ravages furent dénombrés. Vingt-et-un (21) de ceux-ci abritaient du cerf tandis que les autres (27) étaient des aires d'hivernement

d'originaux. Vu le type d'appareil utilisé, le dénombrement est extrêmement difficile; cependant, nous avons pu dénombrer un ravage de cerf et 11 aires d'hivernement d'originaux. Dans chacun des quartiers d'hiver de ces 2 cervidés; une estimation du nombre de bêtes fut effectuée en se basant sur l'intensité des pistes et sur la surface occupée. Lors du calcul des résultats, un groupement moyen théorique a été appliqué pour les ravages. Les résultats obtenus par ces 2 calculs sont comparables. Une estimation de 63 bêtes pour le cerf et de 56 bêtes pour l'original sont des estimés qui ne permettent pas d'effectuer le calcul de la densité de population de chacune de ces espèces sur ce secteur.

Cependant, ces travaux nous permettront d'orienter l'exploitation forestière et de diriger certains aménagements par le biais de celle-ci. Nous espérons de plus, parvenir à déterminer la valeur des groupements moyens des concentrations d'originaux et de cerfs.

Par suite des mauvaises conditions rencontrées en 1974, nous prévoyons continuer la localisation des aires d'hivernement du cerf et de l'original dans le secteur Ouest de la rivière St-Maurice jusqu'à La Croche en 1975 pour ensuite se diriger vers l'estimation du cheptel dans nos parcs.

Réf.: Vallée, J.; Poitras, C.; Guibert, F. Inventaire aérien du cerf de Virginie, District des Trois-Rivières, 1974, rapport non publié,
10 pages

2.21 Dénombrement des mâles tambourinants chez la gélinotte huppée dans les Parcs St-Maurice et Mastigouche

La région Mauricienne est réputée et reconnue comme possédant un excellent potentiel halieutique et cynégétique qu'il n'y a pas lieu de négliger. Sa faune et plus particulièrement le petit gibier subissent une exploitation sans cesse grandissante. En effet, l'automne dernier, les Parcs Mastigouche et St-Maurice ont accueilli plus de 4,300 chasseurs de petit gibier et ce, en 6 semaines seulement. Il est donc important pour nous, aménagistes, de connaître l'importance des fluctuations de population de la gélinotte et des différents paramètres qui agissent sur l'abondance de cette espèce afin d'établir une réglementation de chasse bien fondée à l'intérieur des parcs. La méthode de dénombrement est sans aucun doute la méthode la plus simple pour évaluer les tendances d'une population de gélinotte.

Les résultats de l'application de cette méthode indiquent, dans le Parc St-Maurice, une densité de gélinotte d'environ 34 gélinottes / mille carré comparativement à 38 gélinottes / mille carré en 1973. Le dénombrement indique donc une stabilité par rapport aux résultats antérieurs puisque l'écart n'est que de 4 gélinottes / mille carré.

Pour ce qui est du Parc Mastigouche, nous pouvons estimer la densité de population de la gélinotte à environ 28 gélinottes / mille carré comparativement à 49 gélinottes / mille carré en 1973. Cette diminution de l'ordre de 42% dans la densité de population est la plus importante que nous n'ayons jamais enregistrée. Nous croyons que la majeure partie de cette diminution

est d'avantage attribuable aux mauvaises conditions dans lesquelles les travaux ont été effectués qu'à une fluctuation réelle au sein de la population.

Réf.: Vallée, J. 1974. Dénombrement des mâles tambourinants chez la gélinotte huppée dans les Parcs Mastigouche et St-Maurice, rapport non publié, 38 pages

2.22 Potentiel des clubs privés du Parc St-Maurice

Le Parc St-Maurice possède une superficie de 600 milles carrés dont 60% de celle-ci, soit 350 milles carrés, est en territoire sous-bail. Quarante (40) clubs privés se partagent la presque totalité des 350 milles carrés d'où annuellement on récolte une trentaine d'originaux lors de la saison de chasse.

Pour une densité de 0.75 original au mille carré, la population est estimée à 260 originaux. Tout en demeurant très conservateurs nous proposons un prélèvement de 15% qui permettrait une récolte de 39 bêtes et tout en tenant compte de la moyenne du succès de chasse obtenu les années passées soit 35%. Nous évaluons une possibilité de 108 groupes répartis durant 3 sessions et cela sur 36 territoires disponibles. Ces données permettent d'évaluer un nombre de 1,100 jours - homme.

Pour les 300 milles carrés de territoire accessible pour la chasse au petit gibier, nous estimons un potentiel de 1,830 jours - homme de chasse pour cet agrandissement du Parc St-Maurice.

Vu la demande toujours croissante de la population sportive pour la chasse à l'orignal, nous croyons qu'il serait très opportun d'augmenter l'accessibilité du territoire concerné.

Son potentiel faunique et sa proximité à un bassin de population important justifient à eux seuls cette incorporation afin de mieux l'exploiter et augmenter sa disponibilité.

Réf.: Lefebvre, P. 1974. Potentiel des clubs privés du Parc St-Maurice, rapport non publié

2.3 Exploitation - Enregistrement

2.30 Division des territoires de chasse à l'orignal dans les Parcs Mastigouche et St-Maurice

Par suite des exploitations forestières, c'est-à-dire, la coupe du bois, le débusquage et le transport, nous devons à chaque année remodeler la division des territoires de chasse dans les Parcs Mastigouche et St-Maurice.

A l'intérieur du Parc Mastigouche, 24 territoires furent mis à la disposition des chasseurs l'automne dernier. Vingt (20) territoires furent effectivement utilisés à 2 reprises durant cette saison. Pour ce qui est du Parc St-Maurice, il nous fut possible de délimiter 10 territoires dont 7 furent effectivement utilisés à 3 reprises.

Soulignons que la superficie de chacun des territoires délimités est extrêmement variable et est fonction de divers facteurs tels: l'accessibilité, l'importance des plans d'eau en nombre et en superficie, ainsi que de l'étendue de forêt non-exploitée antérieurement par les compagnies.

2.31 Organisation du système de contrôle régional de la fiche du gros gibier

Afin d'accroître l'efficacité du système d'enregistrement des orignaux abattus sur fiches mécanographiées, on a décentralisé en 1974, la surveillance de ce système.

Les responsables régionaux du district des Trois-Rivières ont organisé, vers la fin de l'été 1974, des rencontres avec les diverses personnes impliquées afin d'expliquer le nouveau mode de fonctionnement de ce système. Lors de ces réunions, nous avons remis au personnel concerné le matériel nécessaire et nous avons expliqué les différentes procédures à suivre pour bien compléter les fiches d'enregistrement.

Par la suite, nous avons corrigé près de 200 fiches incomplètes et vérifié environ 800 autres. Ce travail, assez laborieux, pourrait être minimiser en apportant certaines modifications à la formule déjà existante tout en obtenant un meilleur rendement. Nous croyons souhaitable qu'un représentant du Service de la Conservation se voit attribuer des tâches de responsabilité conjointement avec le représentant du Service de l'Aménagement de la Faune.

Réf.: Dossier Fiche d'enregistrement du gros gibier, District des Trois-Rivières

2.32 Opération des stations d'enregistrement de l'orignal
dans le district des Trois-Rivières

Le Service de l'Aménagement de la Faune a opéré, au cours de la dernière saison de chasse à l'orignal, 3 stations d'enregistrement de ce gibier dans le district des Trois-Rivières. Deux (2) de ces stations se situent à l'intérieur des Parcs St-Maurice et Mastigouche (chasse contrôlée) et la troisième se localise en bordure de la route 19, à St-Roch-de-Mékinac.

Cette dernière fut en opération 7 jours par semaine, du 28 septembre au 21 octobre inclusivement. Six cent soixante-quatorze (674) chasseurs se sont arrêtés à la station pour répondre au questionnaire et faire enregistrer leur bête et le nombre total de jours de chasse fut estimé à 4,222. Un grand total de 359 bêtes y ont été recensées par le Service soit: 181 mâles et 178 femelles. Les techniciens et les biologistes y oeuvrant ont recueilli 196 mâchoires et 225 prélèvements d'incisives. La lecture des mâchoires indique un âge moyen comparable à l'an dernier soit de 4 ans.

Dans l'ensemble, nous pouvons dire que les résultats de la chasse à l'orignal, pour le territoire concerné, sont comparables à ceux obtenus l'an dernier.

Réf.: Dossier Orignal exploitation, St-Roch-de-Mékinac, 1974

2.33 Chasse contrôlée à l'orignal, Parc Mastigouche

Depuis sa fondation en 1971, le Parc Mastigouche accueillait cette année (1974) sa seconde session de participants à une chasse contrôlée à l'orignal. Des 166 applications, 40 furent sélectionnées au hasard pour participer à cette chasse contrôlée.

Considéré comme ensemble, nous obtenons cette année un intéressant succès de chasse de 30%. Ces résultats sont légèrement inférieurs à la même statistique de l'an dernier qui était de 37.5%. Nous considérons que la faible intensité d'échantillonnage tant dans le temps que dans le nombre rend les résultats aléatoires et que la différence dans le succès de chasse de ces 2 saisons n'est pas significative.

Sans être la région la plus densément peuplée d'originaux en Mauricie, le Parc Mastigouche représente un potentiel cynégétique important. Nous sommes en mesure d'affirmer que les résultats des 2 dernière saisons correspondent à une nette sous-exploitation de la population. La superficie accessible du parc nous permet d'augmenter le nombre de territoires donc d'augmenter l'accessibilité aux territoires en acceptant un plus grand nombre de chasseurs.

Réf.: Vallée, J. 1974. Chasse contrôlée à l'orignal, Parc Mastigouche, rapport non publié, 14 pages

2.34 Chasse contrôlée à l'orignal, Parc St-Maurice

La chasse contrôlée à l'orignal dans le Parc St-Maurice s'est déroulée pour la saison 1974, du 21 septembre au 10 octobre. Nous avons accueilli en 3 périodes de 5 jours, 7 groupes de 2 chasseurs, soit en tout 21 groupes.

Lors de cette saison de chasse, 5 orignaux (3 mâles et 2 femelles) furent abattus, donnant ainsi un succès de chasse de 23.8% et si l'on considère que 2 groupes n'ont pas chassé, l'on obtient alors un succès de 26.3%. L'effort de chasse par groupe chanceux correspond à 3.2 jours par groupe par orignal, alors que l'effort de chasse pour l'ensemble des groupes est de 17.4 jours par groupe par orignal abattu.

Le faible échantillonnage récolté reflète plutôt un certain malaise dans les modalités de la chasse à l'orignal dans le Parc St-Maurice. Selon nos observations concernant le potentiel de ce parc, nous considérons qu'il est nettement sous-exploité, et nous croyons qu'une augmentation de la pression de chasse par l'addition d'un troisième chasseur au groupe serait souhaitable. L'augmentation du nombre de groupes de chasseurs par la réduction de la superficie des territoires de chasse est aussi un moyen que nous préconisons pour augmenter cette pression de chasse que nous jugeons trop faible.

Réf.: Lefebvre, P. 1974. Chasse contrôlée à l'orignal, Parc St-Maurice, rapport non publié, 7 pages

2.35 Chasse semi-contrôlée à l'orignal dans la Réserve de la Haute-Mauricie

La Réserve de la Haute-Mauricie occupe la portion Nord du district des Trois-Rivières et couvre une superficie d'environ 8,000 milles carrés. Des 296 territoires délimités, plus de la moitié sont utilisés chaque année pour la chasse à l'orignal. A l'automne de 1974, 445 groupes de chasseurs ont accédé à ces terrains et ce, sur une période de 3 semaines. A l'intérieur de son territoire, chaque participant bénéficie de tous les privilèges que stipule son permis de chasse à l'orignal.

Le nombre de bêtes récoltées dans le territoire de la Haute-Mauricie s'élève à 178 dont 52 sur les territoires décernés par la Compagnie Internationale de Papier. Ces derniers résultats indiquent une diminution de 64 bêtes par rapport à l'an dernier. L'effort moyen déployé par les chasseurs, pour abattre un orignal, correspond à 5.31 jours / chasseur / orignal pour un succès de 4.7% par permis ou de 11.7% par groupe de chasseurs comparative-ment à 34% pour la même statistique l'an dernier soit une diminution de l'ordre de 30%.

La Réserve de la Haute-Mauricie de par son système offre une possibilité additionnelle dans l'éventail des chasses organisées dans les différents parcs et réserves et ce, à un coût très modeste. L'importante diminution du succès de chasse de cette année est en partie attribuable aux mauvaises conditions de température. En effet, bon nombre de groupes dont l'équipement était inadéquat ont dû quitté leur territoire, après quelques jours de chasse seulement, par suite d'une importante accumulation de neige au sol. Certains groupes n'ont même pas pu se rendre à leur territoire.

Réf.: Dossier Réserve Haute-Mauricie, chasse contrôlée, 1974

2.36 Chasse au petit gibier dans les Parcs St-Maurice et Mastigouche

Grâce à l'opération d'une station d'enregistrement du petit gibier dans chacun de ces parcs entre le 6 octobre et le 10 novembre, nous avons examiné 500 spécimens dans Mastigouche (13% de la récolte) et 344 spécimens dans St-Maurice (28% de la récolte). Nous vous présentons dans les quelques lignes qui suivent les résultats obtenus dans les parcs.

Mastigouche

Le parc a accueilli cette année 3,050 chasseurs qui y ont récolté 3,791 gélinottes huppées, 52 téttras de savane et 165 lièvres d'Amérique. Le succès de chasse concernant la gélinotte s'est grandement amélioré, de 0.92 gélinottes / chasseur qu'il était en 1973, le succès présente en 1974 une valeur de 1.26 gélinottes / chasseur. L'étude de l'âge révèle que 72.5% de l'échantillonnage est représenté par les juvéniles. Le sexe-ratio accuse une légère augmentation passant de 105 mâles / 100 femelles à 110 mâles / 100 femelles.

St-Maurice

En 1974, 688 chasseurs ont franchi la barrière du parc pour y prélever un total de 1,221 gélinottes huppées, 27 téttras de savane et 14 lièvres d'Amérique. Le succès de chasse accuse une augmentation passant de 1.50 gélinottes / chasseur à 1.81 gélinottes / chasseur. L'échantillonnage comportait 75.2% d'oiseaux juvéniles ce qui représente une augmentation de 8% par rapport à l'an dernier. Le sexe-ratio établit à 134 mâles / 100 femelles affiche

en 1974 une diminution avec une valeur de 128 mâles / 100 femelles.

Somme toute, il semble évident que les parcs jouissent d'une popularité sans cesse grandissante auprès de cette clientèle qu'est le chasseur de petit gibier. En effet, le Parc Mastigouche à lui seul a accueilli cette année près de 1,000 chasseurs de plus que l'an dernier. Nous nous devons donc d'accorder de plus en plus d'importance à cette facette de l'exploitation d'un parc.

Réf.: Dossier Garceau, C. et Vallée J. 1974. Rapport sur la chasse au petit gibier dans les Parcs Mastigouche et St-Maurice, rapport non publié

2.37 Résultats de la chasse à l'orignal dans la zone H

La zone H compte parmi les plus importantes zones de chasse en superficie au Québec. Cette immense territoire couvre une superficie approximative de 55,000 kilomètres carrés.

L'estimation de la récolte est basée sur la compilation des animaux enregistrés sur les fiches du gros gibier et indique qu'à près de 1,800 orignaux ont été abattus lors de la saison dernière. Un total de 599 enregistrements ont été fournis par les différents districts du Service de l'Aménagement de la Faune, fournissant ainsi certaines informations relatives aux caractéristiques de l'échantillonnage récolté.

L'échantillonnage étudié fut âgé par la méthode de coupe des incisives et les résultats affichent une valeur de 4.3 ans. Cette valeur représente une diminution négligeable de 0.1 an par rapport à 1973 et de 0.2 ans par rapport à 1972. Le rapport des sexes est nettement en faveur du segment mâle avec un sexe-ratio de 148 mâles / 100 femelles. La proportion de jeunes sujets représente cette année 38% de l'échantillonnage, ce qui représente une augmentation de l'ordre de 8% comparativement à 1973. Le pourcentage de femelles suitées est passé de 40.7%, qu'il était la saison précédente, à 45.3% soit une augmentation de l'ordre de 5%.

Dans l'ensemble, les résultats obtenus cette année présentent des valeurs relativement stables par rapport aux années antérieures. Cependant, il ne faudrait pas faire preuve d'un optimisme exagéré. Il serait important de déterminer quelles sont les parties de cette zone qui subissent la réelle pression de chasse et d'en déterminer l'importance pour l'avenir du cheptel.

Réf.: Vallée, J., Guibert, F. 1974. Chasse à l'orignal, zone H,
rapport non publié, 24 pages

2.4 Prédation

2.40 Contrôle de l'ours

L'ours noir est commun dans la Mauricie si l'on exclue la partie agricole de la plaine du St-Laurent où il est beaucoup plus rare. L'ours de par sa nature a peur du public mais l'absence de nourriture a souvent pour effet de le rapprocher des lieux habités.

Au cours de la saison estivale, nous avons reçu beaucoup de plaintes de la part du public, on retrouvait les ours dans les villages, près des camps forestiers, même quelques-uns ont défoncé des chalets.

Dans les parcs, les ours se sont manifestés près des terrains de camping et de certains centres d'hébergement. Nous sommes intervenus à 3 reprises profitant de l'occasion de poursuivre notre étude sur les déplacements de l'ours en les étiquetant. Deux (2) autres furent abattus dans le Parc St-Maurice en raison des dangers qu'ils représentaient envers les campeurs et les travailleurs du parc.

Finalement, nous avons dû faire diverses recommandations aux plaignants (éloigner les dépotoirs, éviter de les nourrir, etc...) afin que les ours ne soient pas tués inutilement et permettre ainsi de conserver cet omnivore intéressant.

Réf.: Dossier Etiquetage d'ours

2.41 Contrôle des prédateurs des animaux de la ferme

Le contrôle que nous effectuons vise à arrêter les dégâts en éliminant le prédateur concerné et à prévenir les dommages, en trappant là où les prédateurs rôdent près de bâtiments de ferme. Le contrôle de ces animaux s'effectue dans les régions où l'élevage avin occupe une place importante dans l'utilisation des terres. Les villages les plus touchés par la prédation sont localisés à la périphérie des villes de Shawinigan, Grand-Mère et Trois-Rivières.

Le trappage est la seule méthode utilisée présentement pour effectuer ce contrôle. Le piège et le collet sont les seuls engins de trappe employés lors du contrôle des prédateurs.

En 1974, 228 jours furent consacrés au contrôle des animaux prédateurs et 7,000 milles de route furent parcourus par les trappeurs au cours de ces travaux. Un total de 11 coyotes, 2 chiens, 6 renards roux, 25 ratons laveurs et 4 moufettes furent capturés. L'effort - trappage pour la capture d'un coyote fut de 138 heures de travail, alors que l'effort - trappage pour la capture d'un canide (coyote compris) fut de 80 heures de travail.

Le nombre total de plaintes a diminué cette année, bien que le nombre de plaintes avec dégâts reste aussi considérable. Le nombre d'animaux abattus est comparable à l'année précédente mais la nombre de prédateurs capturés est sans cesse décroissant. Cette diminution est due en partie au changement dans les techniques de trappage, qui autrefois permettaient l'utilisation du poison.

Réf.: Lefebvre, P. et Guibert, F., 1975. Contrôle des prédateurs
des animaux de ferme, rapport non publié, 14 pages

2.5 Recherche

2.50 Etude de la population de lièvre d'Amérique, Parc St-Maurice

Afin de compléter les résultats déjà récoltés antérieurement nous avons poursuivi cette année les travaux relatifs à la dynamique de population du lièvre dans le Parc St-Maurice.

Soixante-quatre (64) cages furent en opération entre le 9 juillet et le 2 août. Ces cages furent disposées en 8 rangées de 8 cages chacune et distantes de 100 mètres les unes des autres couvrant ainsi une surface de 158 acres. Vingt-sept (27) spécimens furent capturés durant cette période dont 6 étiquetés en 1973 et 1 en 1972. L'échantillonnage se composait de 60% de mâles alors que le segment immature représentait environ 40%. Nous avons estimé la densité de la population, dans le secteur étudié, à approximativement 110 lièvres / mille carré.

Les travaux que nous avons effectués dans ce domaine durant ces 3 dernières années nous ont apporté beaucoup d'informations concernant cette espèce et nous croyons qu'il serait avantageux et très intéressant de les poursuivre tout en examinant d'autres paramètres non considérés jusqu'à maintenant.

Réf.: Dossier Dynamique de la population de lièvre, Parc St-Maurice, 1974

2.51 Adaptation pour le Québec d'une méthode de détermination d'âge chez *Lepus americanus*

L'une des méthodes utilisées au Québec, se rattache au poids des cristallins récoltés sur les spécimens morts. Il serait avantageux en aménagement de pouvoir utiliser une méthode qui nous permettrait de travailler in vivo. Etant donné que des différences régionales dans les traits reproductifs du lièvre d'Amérique furent démontrées, il incombe que cette observation puisse se traduire de façon plus significative. Afin de remédier à cette situation, nous avons expérimenté par l'élevage en captivité du lièvre,

une méthode mise au point au Wisconsin, se rattachant au poids corporel de l'animal et à la longueur du pied arrière. Vingt (20) femelles porteuses ont été capturées et placées dans des cages d'élevage. Une première mise bas eut lieu entre le 26 et le 30 mai et une seconde entre le 26 et le 30 juin. Le nombre de levrauts lors de ces naissances variait de 2 à 4 pour une valeur moyenne de 2.8 levrauts / portée. Le sexe-ratio à la naissance fut estimé à 150 mâles / 100 femelles. Les résultats indiquent une très forte corrélation ($r = 0.92$) entre la longueur du pied arrière et l'âge des levrauts ainsi qu'une relation toute aussi importante entre cette dernière et le poids total ($r = 0.91$).

Réf.: Dossier Lepus americanus, méthode de détermination d'âge, 1974

2.52 Projet d'inventaire et de dynamique de la population de castor dans le Parc Mastigouche

A chaque année, de nombreux problèmes sont soulevés par les diverses constructions qu'élabore le castor à l'intérieur du Parc Mastigouche. En effet, de par ses travaux le castor engendre souvent la montée des eaux sur certains plans d'eau empêchant ainsi l'accès aux chalets ou dans d'autres circonstances provoque un débit trop élevé ou irrégulier de certains ruisseaux causant des inondations ou détériorant le réseau routier.

Afin de remédier à cette situation, nous avons entrepris, à l'automne de 1974, une étude visant à déterminer la densité de la population de castor parallèlement à une étude de dynamique de population. Nous espérons que ces travaux nous permettront d'élaborer une politique visant à minimiser les problèmes que cause le castor tout en affectant par la population.

Malheureusement, la progression des travaux ayant été quelque peu freinée à l'automne, les résultats partiels obtenus ne nous permettent pas de nous prononcer sur le sujet étudié. D'autre part, nous prévoyons reprendre les travaux l'automne prochain et être en mesure d'émettre certaines recommandations relatives au problème du castor dans le Parc Mastigouche.

Réf.: Dossier Parc Mastigouche, Castor: Dynamique et Inventaire de population

TRAVAUX D'INTERET GENERAL

3. Travaux d'intérêt général

3.1 Présentation au 42e Congrès de l'A.C.F.A.S.

3.10 Evaluation des variations de densité annuelles de la gélinotte huppée (Bonasa umbellus)

Il nous a été possible, grâce à des estimés de populations effectués aux printemps 1971-72-73, selon la méthode de dénombrement des mâles tambourinants jumelée avec les résultats de chasse contrôlée au petit gibier dans le Parc Mastigouche, d'évaluer les variations de densité annuelles de la gélinotte huppée. Ces évaluations révèlent des densités printanières variant de 1 gélinotte / 12 acres à 1 gélinotte / 17 acres avec un taux moyen de renouvellement de l'ordre de 65%. Ce même paramètre présente à l'automne des variations moins importantes affichant des valeurs variant de 1 gélinotte / 4 acres à 1 gélinotte / 5 acres. Par suite de l'opération de stations de recensement du petit gibier aux accès du parc, nous sommes en mesure d'évaluer les prélèvements engendrés par la chasse à une valeur moyenne de 5%. Ayant estimé les densité de population printanières et automnales et connaissant la valeur moyenne prélevée par la chasse, nous pouvons évaluer la mortalité hivernale à environ 52% durant l'hiver 1971-72 et à 70% à l'hiver 1972-73.

Réf.: Dossier Congrès, Présentation à L'A.C.F.A.S., 1974

3.11 Le régime alimentaire du coyote (*Canis latrans*) dans le Sud de la Mauricie

Considérant qu'il n'y a eu aucune étude publiée concernant le régime alimentaire du coyote au Québec, nous avons entrepris dans le cadre d'un programme de contrôle des prédateurs des animaux de ferme, d'examiner les contenus stomacaux des bêtes capturées. Les spécimens examinés (80) furent capturés au cours des années 1971-72-73 dans les régions rurales de Shawinigan. L'examen macroscopique des estomacs de coyote révéla une diète alimentaire très diversifiée. Nous avons relevé dans 50% des cas un bol alimentaire constitué par différentes espèces des mammifères. Les oiseaux (tant domestiques que sauvages) figuraient pour 20% de la diète. Il est à noter que les végétaux et les insectes constituent une part importante du régime alimentaire de ce carnivore. En effet, plus de 15% des estomacs contenaient de la matière végétale et 5% des restes d'insectes. Ce type d'examen ne nous a pas permis de déterminer la nature du contenu stomacal pour 15% des spécimens.

Réf.: Dossier Congrès, Présentation à l'A.C.F.A.S., 1974

3.12 Introduction de saumons Kokanee (*Oncorhynchus nerka*) dans le lac Normand (Parc St-Maurice)

Le Kokanee est originaire du Nord-Ouest de l'Amérique du Nord. Quarante mille alevins de Kokanee furent introduits dans le lac Normand au printemps 1968. Ce lac oligotrophe a une superficie de 2,300 acres et une profondeur maximum de 210 pieds. Il contient entre autre des populations importantes de truite grise (*Salvelinus namaycush*) et de catostome noir commun (*Catostomus commersoni*). Vingt-deux Kokanee furent capturés durant la période de 1971 à 1973 tant par la pêche sportive que par la pêche expérimentale au filet. Les douze individus capturés au filet en 1972 et 1973 étaient prêts à frayer ce qui nous fait supposer la présence de deux races, l'une frayant à quatre ans, l'autre à cinq. La longueur totale moyenne et le poids moyen des onze individus capturés en 1972 étaient 475 millimètres et 1,200 grammes. En 1973, le seul spécimen capturé au filet mesurait 528 millimètres et pesait 1,626 grammes. L'examen des contenus stomacaux a révélé la présence de larves d'insectes et de zooplancton.

Réf.: Dossier Congrès, Présentation à l'A.C.F.A.S., 1974

3.2 Herbier de la matière ligneuse

Au cours de l'année 1974, nous avons poursuivi les travaux concernant l'élaboration de l'herbier en matière ligneuse lesquels avaient été entrepris l'hiver précédent. Le but de ces travaux est de faciliter l'identification de certaines essences, dans les ravages, à partir de certains spécimens de collection.

Le montage des spécimens récoltés consiste à sectionner un bout du tronc (environ 10 pouces de longueur) de façon à présenter l'aspect extérieur (écorce) et l'aspect intérieur (bois) et de les fixer à un carton rigide. Vient s'ajouter à ce montage, la feuille, le fruit et les bourgeons de chaque espèce considérée. Nous avons maintenant effectué ce genre de montage pour 45 espèces différentes dont 10 sont des essences dites résineuses.

Nous croyons donc parvenir ainsi à faciliter l'identification de certaines essences durant la période hivernale par comparaison avec les spécimens de collection.

Réf.: Dossier Herbier, matière ligneuse

3.3 Herbier 1974

En 1974, nous avons poursuivi l'élaboration de notre collection de plantes tant par des spécimens séchés que par des montages sur diapositives. Grâce à de très bonnes cueillettes dans les années antérieures qui nous avaient rapporté quelques 725 plantes, cette année, nous nous sommes attardés à

recueillir certains spécimens, ou que nous possédons déjà, mais qui n'avaient aucun attrait suite à une mauvaise cueillette ou à un mauvais étalage: lors de l'opération de séchage.

En partant de ce principe, nous avons ajouté une centaine de spécimens à notre collection répartie en 17 familles, 27 genres et 29 espèces. Pour ce qui est des montages sur diapositives, nous nous sommes enrichis de 28 diapositives se rapportant à 7 familles, 14 genres et 14 espèces.

En 1975, nous continuerons nos travaux dans le même sens soit en essayant de compléter certaines familles par des spécimens régionaux très représentatifs ou plus rares et nous accentuerons d'avantage les montages sur diapositives.

Les résultats obtenus, durant ces dernières années, sont très encourageants. Le personnel affecté à ces travaux a acquis avec le temps de plus en plus d'expérience et il en résulte une plus grande qualité dans les spécimens récoltés et dans l'élaboration des montages.

Réf.: Dossier Herbier, plantes herbacées

ANNEXES

Liste des lacs inspectés 6/6 1974

ANNEXE I

PARC SAINT-MARC

Lac Atrille " Héron " Lésard " Philibert " Pic Doré " Polette " Castor, Petit lac " Savane " Vert (Petit Leblanc)

Lac Atrille " Bécasse " Boulter " Busse (Petit Lésard) " Canard " Castor noir " Castor, Petit lac " Chouette

PARC MASTIGOUCHE

Lac Henri " Iles, Grand " Mauves " Oudlette " Polvre " St-Louis " Vautour

Lac Rigorne " Destroches " Schassiers " Ecrevisses " Epinette " Callinule " Gellinotte

LACS ET RIVIÈRES PUBLIQUES

Lac Mongrain " Saccemie " Traversé " Rivière du Loup

Lac Chat " Chicots " Croche

ANNEXE II

Liste des lacs inspectés hiver 1974

PARC SAINT-MAURICE

Lac Boitel	Lac Marnac
" Boucher	" Milord
" Cèdres	" Otter
" Garrot	" Rat
" Hauteur, de la	" Steamboat Rock
" Hibou	" Tempête
" Huguette	

PARC MASTIGOUCHE

Lac Arbout *	Lac Iles, des
" Aurore	" Lecanteur
" Bouché *	" Lézards
" Brisé	" Minette *
" Chahoun *	" Pimbina *
" Deux Etapes *	" Provision *
" England	" Sac *
" Etourneau *	" Tremblay

LACS PUBLICS

Lac Chicots (aux)	Lac Souris
" Méduse	" Traversé

* Lacs visités plus d'une fois

ANNEXE III

Feuillets de renseignements

SFA 74 - 1

FEUILLET DE RENSEIGNEMENTS

Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche
Service de la Faune
District de la Mauricie

LA PÊCHE AUX POULAMONS

Lundi, 7 janvier 1974

Le petit poisson de Noël comme on a appelé quelquefois le poulamon a été fidèle au rendez-vous encore cette année. Malheureusement, le doux temps a retardé l'installation du village sur la glace.

Malgré le verglas et la neige, plusieurs cabanes étaient installées jeudi le 3 et dimanche, le village était presque tout installé soit plus de 500 cabanes.

Les amateurs se sont présentés en bon nombre et le Service de la Faune en a profité pour effectuer le recensement des captures tout en continuant ses travaux de recherches sur la biologie de ce visiteur des eaux saumâtres du golfe Saint-Laurent.

Au cours des quatre derniers jours (3 au 6 janvier), le Service de la Faune du district de la Mauricie a rencontré 247 pêcheurs qui avaient déjà capturés 13,289 petits poissons des eheneux indiquant ainsi un début de saison hors de l'ordinaire. Ainsi, par extrapolation on peut dire qu'environ 6,400 pêcheurs ont fréquenté le village de Ste-Anne-de-la-Pérade et ont prélevé environ 500,000 poulamons. Le succès de pêche moyen s'établissait à 76 poissons par heure de pêche par cabane ce qui est supérieur à l'an passé où nous avions à pareille date, 39 poissons par heure

FEUILLET DE RENSEIGNEMENTS
Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche
Service de la Faune
District de la Mauricie

LA PÊCHE AUX POULAMONS

Lundi, 14 janvier 1974

Au cours de la semaine s'étendant du 7 au 13 janvier, le village sur la glace fut complété à Ste-Anne-de-la-Pérade. Environ 700 cabanes forment le village traditionnel cette année.

Au cours de cette semaine à Ste-Anne-de-la-Pérade, le Service de la Faune du district de la Mauricie estime qu'environ 12,700 pêcheurs ont capturé 710,000 poulamons avec un succès de pêche moyen de 58,5 poulamons par heure de pêche par cabane, ce qui donne un estimé total de 19,100 pêcheurs ayant capturé 1,210,000 poulamons avec un succès moyen de 63,5 poulamons par heure de pêche par cabane. Le succès moyen est donc supérieur à l'an dernier où nous avions à la même date 40,9 poulamons par heure de pêche par cabane.

Pour finir, voici quelques notes sur la biologie du poulamon:

Le poulamon ou petit poisson des chenaux vit en eau salée et vient frayer en eau douce. La période de fraye du poulamon s'étend du 25 décembre au 15 février. Les femelles pondent en moyenne environ 9,000 oeufs chacune. A Ste-Anne-de-la-Pérade, les frayères sont situées sous les cabanes à pêche tandis qu'à Batiscan et Ste-Geneviève-de-Batiscan, les frayères sont situées plusieurs milles en amont de ces centres. Le poulamon pond ses oeufs dans le sable. A Ste-Anne-de-la-Pérade, il est donc dangereux pour les poulamons de jeter des déchets dans l'eau car ces déchets recouvriraient les frayères. Déjà à cause de la nonchalance des gens, plusieurs tonnes de déchets recouvrent le fond de la rivière Ste-Anne.

Disons finalement que la pêche aux petits poissons des chenaux ou poulamons coûte \$3.00 par personne la semaine (minimum \$12.00) et \$4.50 par personne les fins de semaine (minimum \$18.00). A cause de l'affluence des fins de semaine, il est préférable de se rendre la semaine pour pratiquer avec certitude ce sport.

Enfin, il n'est pas nécessaire de se procurer un permis de pêche provincial pour pêcher le poulamon.

SFMA 74 - 3

FEUILLET DE RENSEIGNEMENTS
Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche
Service de la Faune
District de la Mauricie

LA PÊCHE AUX POULAMONS

Lundi, 21 janvier 1974

Au cours de la semaine du 14 au 20 janvier, les amateurs de pêche sous la glace se sont rendus nombreux aux centres de pêche aux poulamons ou petits poissons des chenaux.

En effet, au cours de cette semaine à Sts-Anne-de-la-Pérade, le Service de la Faune du district de la Mauricie estime qu'environ 15,500 pêcheurs ont capturé environ 531,000 poulamons avec un succès de pêche hebdomadaire moyen de 42,0 poulamons par heure de pêche par cabane, ce qui donne un estimé total de 34,600 pêcheurs ayant capturé 1,741,000 poulamons avec un succès moyen de 50,8 poulamons par heure de pêche par cabane depuis le début de la saison de pêche au poulamon.

Le succès moyen est donc supérieur à l'an dernier où nous avions à la même date 45,1 poulamons par heure de pêche par cabane.

En résumé, la pêche aux poulamons s'est avérée excellente au cours de cette semaine et les amateurs disposent encore de deux (2) bonnes semaines pour y pratiquer des pêches intéressantes.

SMA 74 - 4

FEUILLET DE RENSEIGNEMENTS

Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche
Service de la Faune
District de la Mauricie

LA PÊCHE AUX POULAMONS

Lundi, 28 janvier 1974

Au cours de la semaine du 21 au 27 janvier, l'équipe du Service de la Faune du district de la Mauricie a visité 807 pêcheurs ayant capturé 37,511 poulamons à Ste-Anne-de-la-Pérade.

Par extrapolation, nous estimons que 14,200 pêcheurs ont capturé 682,000 poulamons cette semaine avec un succès de pêche de 54,0 poulamons par heure de pêche par cabane. Ce rendement est supérieur à la semaine dernière (42,0) à cause de l'arrivée en grand nombre des poulamons femelles sur les lieux de fraye. Par expérience, nous savons que le succès de pêche est plus élevé lorsque le nombre de poulamons femelles est plus élevé que le nombre de poulamons mâles dans la rivière.

Depuis le début de la saison de pêche aux poulamons, nous estimons que 48,800 pêcheurs ont capturé 2,423,000 poulamons avec un succès moyen de 51,8 poulamons par heure de pêche par cabane. Le succès de pêche est donc supérieur à l'an passé où nous avions à pareille date 40,3 poulamons par heure de pêche par cabane.

La pêche aux poulamons continue donc d'être excellente et sans nul doute que les amateurs se réjouiront des succès de leur pêche encore la semaine prochaine.

FEUILLET DE RENSEIGNEMENTS

Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche
Service de la Faune
District de la Mauricie

LA PÊCHE AUX POULAMONS

Lundi, 4 février 1974

Au cours de la semaine du 28 janvier au 3 février, l'équipe du Service de la Faune du district de la Mauricie a visité 726 pêcheurs ayant capturé 19,722 poulamons à Sainte-Anne-de-la-Pérade.

Par extrapolation, les biologistes estiment que 14,900 pêcheurs ont capturé 360,000 poulamons au cours de la semaine avec un succès de pêche de 25,9 poulamons par heure de pêche par cabane. Ce succès est inférieur à la semaine dernière (34,0) et donne le signe que la saison de pêche aux petits poissons des chenaux tire à sa fin.

Depuis le début de la saison de pêche aux poulamons, le Service de la Faune du district de la Mauricie précise que 63,700 pêcheurs ont capturé 2,783,000 poulamons à Sainte-Anne-de-la-Pérade avec un succès moyen de 45,1 poulamons par heure de pêche par cabane.

Le succès de pêche est donc similaire à l'an passé où nous avions à pareille date 42,5 poulamons par heure de pêche par semaine.

SFMA 74 - 6

FEUILLET DE RENSEIGNEMENTS

Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche
Service de la Faune
District de la Mauricie

LA PÊCHE AUX POULAMONS

Lundi, 11 février 1974

Au cours de la semaine du 4 au 10 février, l'équipe du Service de la Faune du district de la Mauricie a visité 530 pêcheurs ayant capturé 11,879 poulamons à Sainte-Anne-de-la-Pérade.

Par extrapolation, les biologistes estiment que 10,000 pêcheurs ont capturé 241,000 poulamons au cours de la semaine avec un succès de pêche de 23.5 poulamons par heure de pêche par cabane. Ce succès est un peu inférieur à la semaine dernière (25.9) et démontre que les poulamons quittent les frayères de la rivière Ste-Anne pour s'en retourner vers le fleuve.

Dans quelques jours, les pourvoyeurs de Ste-Anne-de-la-Pérade vont imiter leurs voisins de Batiscan et monteront les cabanes à pêche sur les rives de la rivière.

Depuis le début de la saison de pêche aux petits poissons des chenaux, le Service de la Faune du district de la Mauricie précise que 73,700 pêcheurs ont capturé 3,024,000 poulamons à Ste-Anne-de-la-Pérade avec un succès moyen de 41.9 poulamons par heure de pêche par cabane.

Ce succès est donc similaire à l'an passé puisqu'à pareille date, les biologistes enregistraient des prises de 41.2 poulamons par heure de pêche par cabane.

SFMA 74 - 7

FEUILLET DE RENSEIGNEMENTS

Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche
Service de la Faune
District de la Mauricie

LA PECHE AUX POULAMONS

SAISON 1974

Lundi, 18 février 1974

La pêche aux poulamons version 1974 est terminée. Cette année, durant la période s'étendant du 3 janvier au 13 février, nous estimons que 74,000 pêcheurs ont capturé un peu plus de 3 millions de poulamons avec un succès de pêche moyen de 41.9 poulamons par heure de pêche par cabane à Ste-Anne-de-la-Pérade.

La provenance des pêcheurs s'établit comme suit:

55%	des pêcheurs provenant de Montréal
18%	" la Mauricie
6%	" Cantons de l'Est
5%	" Québec
4%	" Bois Francs (Drummondville et Victoriaville)
2%	" Joliette
10%	" Autres endroits

De plus, on estime la moyenne des dépenses de chaque pêcheur à environ douze dollars par jour ceci comprenant la location de la cabane, l'achat de la boisson, les repas et la gazoline.

L'importance économique de la pêche aux poulamons à Ste-Anne-de-la-Pérade est donc estimée à environ 1 million de dollars en chiffre d'affaires brut.

On trouvera ci-joint, un résumé de la pêche aux poulamons durant les quatre dernières années tel que compilé par le Service de la Faune du district de la Mauricie.

RESUME DE LA PECHE AUX POULAMONS A STE-ANNE-DE-LA-PERADE

DE 1971 & 1974

	1970-71	1971-72	1972-73	1973-74
Nombre de jours de pêche	46	48	48	42
Moyenne en poulamons par heure de pêche par cabane	70.8	89.5	41.2	41.9
Nombre total de pêcheurs estimés	39,000	46,000	72,000	74,000
Nombre total des captures estimés	2,900,000	4,450,000	2,720,000	3,200,000

SEMA 74 - 8

FEUILLET DE RENSEIGNEMENTS

Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche
Service de l'Aménagement de la Faune
District des Trois-Rivières

Jeudi, 5 septembre 1974

Station de recensement pour l'orignal, l'ours, la perdrix
et le lièvre en Mauricie

Depuis plusieurs années, les chasseurs de gros gibier de la Mauricie, ont eu l'occasion de collaborer avec les biologistes du district, en s'arrêtant à la station d'enregistrement de l'orignal de St-Roch-de-Mékinac.

Le Service l'Aménagement de la Faune du district des Trois-Rivières désire rappeler à tous les chasseurs que cette même station sera en opération lors de la saison de chasse 1974 et ce, du 28 septembre au 22 octobre. Les heures d'opération de cette station seront de 12:00 à 20:00 heures et ce, du lundi au dimanche inclusivement. Les chasseurs de la région sont donc invités à s'y arrêter pour fournir des renseignements sur l'animal abattu de même que pour faire procéder au prélèvement de la mâchoire inférieure de leur bête, laquelle permettra d'en déterminer l'âge au degré d'usure des dents.

Outre les chasseurs d'orignal, on invite aussi les chasseurs d'ours, de perdrix et de lièvre à s'arrêter à la station, puisqu'on effectue cette année encore une étude écologique de ces animaux. Certaines pièces anatomiques prélevées permettront de mieux connaître certaines maladies de l'ours alors que chez le lièvre et la perdrix, elles aideront à déterminer l'âge et le sexe.

Comme par les années passées, on remettra à tout chasseur qui collaborera avec le Service de la Faune, en fournissant les données sur l'un ou l'autre des animaux mentionnés précédemment, un écusson attestant la coopération du "gentilhomme en chasse et pêche".

ANNEXE IV

ENSEMENCEMENTS 1974

FEUILLET N° RENSEIGNEMENTS

Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche
Service de l'Aménagement de la Faune
District des Trois-Rivières

Lundi, 6 janvier 1975

ENSEIGNEMENTS 1974

<u>Nom du lac</u>	<u>Localisation</u>	<u>Nombre</u>	<u>Espèce</u>
Albert	Parc St-Maurice	95	Truite à gorge coupée
Arbout	Parc Mastigouche	250	Truite mouchetée
Arthur	" "	1,000	" "
Aurore	" "	3,000	" "
Bouché	" "	5,000	" "
Canards	Parc St-Maurice	2,000	" "
Cardinal	" "	1,500	" "
Chahoun	Parc Mastigouche	5,625	" "
" " (ruisseau)	" "	2,000	" "
Chériore	" "	2,500	" "
Chevreaux (aux)	" "	400	" "
Chicots (aux)	" "	2,000	" "
Chicots (aux)	Comté Laviolette	500	Maskinongé
Chicoutai	Parc St-Maurice	500	Truite mouchetée
Clairval	" "	3,000	" "
Cléophas	Parc Mastigouche	75	" "
Coeur (en)	" "	2,500	" "
Corbeau	Parc St-Maurice	250	" "
Cordon (du)	Parc Mastigouche	1,500	" "
Courbé	Parc St-Maurice	20,000	" "
Deleur	Parc Mastigouche	300	" "
Desroches	" "	1,000	" "
Deux Etapes	" "	3,500	" "
Doris	Parc St-Maurice	275	" "
Elliot	Parc Mastigouche	2,500	" "
Epervier	" "	200	" "

<u>Nom du lac</u>	<u>Localisation</u>	<u>Nombre</u>	<u>Espèce</u>
Etourneau	Parc Mastigouche	1,500	Truite mouchetée
Fauvette	Parc St-Maurice	500	" "
Flood	" "	1,500	" "
Fourchu	Parc Mastigouche	600	" "
Fourmi	Parc St-Maurice	75	" "
Françoise	" "	500	" "
Garrot	" "	300	" "
Gélinas	Parc Mastigouche	325	" "
Hamel	Parc St-Maurice	300	" "
Hermine	" "	250	" "
Hollis	Parc Mastigouche	3,750	" "
Huguette	Parc St-Maurice	150	" "
Indien	" "	1,000	" "
Jaseur	Parc Mastigouche	325	" "
Lavergne	" "	1,000	" "
Laviolette	Parc St-Maurice	3,000	" "
Lemay	" "	1,875	" "
Lemay	Parc Mastigouche	2,500	" "
Léonard	" "	2,000	" "
Lièvre (du)	Parc St-Maurice	500	" "
Loup (rivière du)	Parc Mastigouche	8,000	Arc-en-ciel
Lynx	Parc St-Maurice	800	Truite mouchetée
Mainate	" "	375	" "
Margot	Parc Mastigouche	4,000	" "
Marineau	" "	2,500	" "
Marnac	Parc St-Maurice	1,100	" "
Martinet	" "	1,000	" "
Méduse	Comté Laviolette	150	Maslinongé
Mésange	Parc St-Maurice	1,300	Truite mouchetée
Minette	Parc Mastigouche	150	" "
Miscou	" "	1,500	" "
Mitaine	" "	2,000	" "

<u>Nom du lac</u>	<u>Localisation</u>	<u>Nombre</u>	<u>Espèce</u>
Horage	Parc Mastigouche	3,000	Truite mouchetée
Houcherolle	Parc St-Maurice	1,000	" "
Gurs (petit)	Parc Mastigouche	1,000	" "
Fanse (de la)	" "	5,000	" "
Perdu	Parc St-Maurice	3,000	" "
Pierrot	Parc Mastigouche	6,500	" "
Pimbina	" "	12,200	" "
Pissenlit	" "	425	" "
Pitou	" "	1,000	" "
Porc-Epic	Parc St-Maurice	500	" "
Provision	Parc Mastigouche	4,000	" "
Pyrole	" "	325	" "
Rat (du)	Parc St-Maurice	2,600	" "
Rose	Parc Mastigouche	1,075	" "
Savane	Parc St-Maurice	1,000	" "
Sorcier	Parc Mastigouche	800	Ouananiche
St-Bernard	" "	3,000	Truite grise
Suzanne	Parc St-Maurice	1,000	Truite mouchetée
Tortue (à la)	Comté Laviolette	2,400	Maskinongé
Tyran	Parc Mastigouche	500	Truite mouchetée
Vase (à la)	" "	50	" "

TOTAL:	Truite arc-en-ciel:	8,000
	Truite à gorge coupée:	95
	Truite grise:	3,000
	Truite mouchetée:	141,725
	Maskinongé:	3,050
	Ouananiche:	800